

parce que je n'ai pas besoin d'en donner les preuves. Il est arrivé parfois, dans certaines législatures provinciales, qu'il ait fallu créer officieusement une opposition au sein même du parti libéral pour conserver le régime parlementaire, parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'opposition.

Le très hon. M. BENNETT: L'Alberta en est un exemple.

M. McLEAN (Melfort): Lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'opposition, il appartient aux membres du parti libéral d'en créer une de ce genre.

M. MacNICOL: Nous pouvons nous débrouiller tout seuls.

Le très hon. M. BENNETT: Comment voteront-ils? Voilà la question.

M. McLEAN (Melfort): Peu m'importe comment l'opposition se débrouillera; ce qui me préoccupe, c'est de savoir comment elle défendra l'intérêt du pays.

M. MacNICOL: Nous le ferons aux prochaines élections.

M. McLEAN (Melfort): Quand il n'y a pas suffisamment d'opposition, je considère qu'il est de mon devoir de combattre ce qui n'est pas dans l'intérêt du pays. C'est ce qui se fait dans l'île du Prince-Edouard, dans la Saskatchewan et dans d'autres provinces. J'estime qu'il est peu sage d'accroître cette protection en ce moment, car cela ne constitue pas un remède aux maux dont souffre l'industrie du meuble. C'est ce que dit la Commission du tarif, et bien que cette commission ne m'inspire guère confiance, je crois que l'on devrait du moins faire un peu de cas de son opinion. Les difficultés auxquelles doit faire face l'industrie du meuble viennent de ce que son système de distribution est défectueux. Il en résulte qu'à l'heure actuelle elle vend moins de meubles qu'en 1929 et emploie moins d'ouvriers qu'alors.

L'honorable député de Moose-Jaw assimile la recommandation de la Commission du tarif à un phénomène psychique. L'honorable député de Saskatoon a parlé de psychiatrie. Comme j'ignore la signification de ces termes, je suis porté à croire qu'il s'agissait de quelque remède, d'un tonique, peut-être. La Commission du tarif peut nous dire que l'industrie a besoin d'un remède, mais je suis convaincu qu'elle a surtout besoin de mettre ordre à ses affaires. Puisqu'elle ne l'a pas fait au cours des sept dernières années, il est peu probable qu'elle le fasse d'ici deux ans. Tout comme l'honorable député de Saskatoon, je ne vois pas d'un bon œil une proposition faite à ce Gouvernement par la Commission du tarif.

[M. McLean (Melfort).]

L'idée suggérée au Gouvernement, à l'effet que cette industrie a besoin d'un peu plus de protection me rappelle l'homme qui après avoir fait ribote toute une nuit, se réveille le lendemain la tête lourde et la gorge en feu, mais tout disposé à recommencer. Si cette industrie n'a pas jugé à propos, en ces dernières années, de mettre ordre à ses affaires, comment peut-on espérer qu'elle le fasse d'ici deux ans? Cette commission du tarif est formée de quelques personnages que je connais et d'autres que je ne connais pas, mais je ne serais pas surpris qu'ils voulussent provoquer un état de choses susceptible de causer de grands embarras au présent Gouvernement dans deux ans.

Le très hon. M. BENNETT: Voilà une remarque fort injuste.

M. McLEAN (Melfort): Si l'on effectue cette hausse en se fondant sur la supposition qu'elle sera supprimée dans deux ans, qu'arrivera-t-il si on la supprime alors? Que dira-t-on aux gens qui ont recouru à des manœuvres de couloir afin d'obtenir une hausse du droit douanier?

Le très hon. M. BENNETT: Que l'honorable député le demande au ministre du Commerce (M. Euler).

M. McLEAN (Melfort): Je vais certainement le lui demander. Je puis dire au chef de l'opposition que mes chefs me donnent toute latitude de leur poser des questions au sujet de choses que je ne comprends pas.

Le très hon. M. BENNETT: Ils doivent être tenus fort occupés.

M. McLEAN (Melfort): Le chef de l'opposition dit qu'ils doivent être tenus fort occupés, mais je lui rappellerai que mes chefs n'ont jamais prétendu posséder l'omniscience que se piquent d'avoir certains personnages que je connais. Au sujet de ce poste concernant les meubles, vu que le temps presse et que je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre, je dirai brièvement qu'en Grande-Bretagne, avant d'accorder une telle protection à l'industrie, on lui a enjoint de se rationaliser afin de pouvoir exister sans être à la charge du peuple. Je dirai que si l'on veut éviter la situation embarrassante qui devra se produire si cette disposition reste en vigueur pendant deux ans, il va falloir que l'on dise à l'industrie du meuble de mettre ordre à ses affaires plutôt que de venir solliciter du Gouvernement plus de protection. C'est ce qu'il va falloir dire à cette grande industrie essentiellement canadienne, qui est à même de se procurer au pays toutes ou presque toutes ses matières premières, et d'ordinaire, à bon marché; qui dispose d'une main-d'œuvre d'un coût